



Assurance santé chien: problème de délai de carence?

Par **toutou**, le **07/01/2009** à **17:56**

Bonjour,

J'ai souscrit une assurance véto pour mon chien cet été. La véto a diagnostiqué depuis une maladie assez rare, et incurable, avec traitement à vie.
Seulement voilà, l'assurance refuse de nous rembourser quoique ce soit, mettant en avant le délai de carence pour maladie qui est de 45 jours.

J'ai signé le contrat le 25 aout avec prise d'effet le 26/08/08.
Nous avons consulté la véto le 13/10/08 qui a noté l'apparition des premiers symptômes le 10/10/08.

L'assurance a tout d'abord demandé toute une série de justificatifs, que j'ai bien sûr renvoyé (notamment une attestation de son vétérinaire et les résultats d'une analyse faite lors de son adoption qui atteste qu'il était exempt de cette maladie précisément). J'ai du leur renvoyer à nouveau car deux semaines plus tard, ils n'avaient toujours rien.

Puis leur réponse: aucun remboursement car les 1ers symptomes seraient apparus pendant le délai de carence.

Je vérifie:

26 aout --> 31 aout = 6 jours

tout le mois de septembre = 30 jours

1er --> 9 octobre = 9 jours

Soit total = 45 jours

le 10 octobre étant le 46ème.

Je leur renvoie un mail, on me répond qu'on transmet mon message à "la personne concernée". Un mois après je les rappelle, aucune trace de mon mail (???) et on me martèle "le délai de carence" sans tenir compte de mes explications (ni m'en donner outre mesure...)

1) Je pense encore savoir compter, mais peut-être que dans le domaine des assurances, 45 jours équivalent à 46?

2) S'ils sont de mauvaise foi, que faire? (car ils continuent bien entendu à prélever les cotisations mensuelles)

Merci